

PROVINCE DE QUÉBEC

Ville de Saint-Basile

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a adopté, lors d'une séance régulière du conseil tenue le 11^e jour de juillet 2022, **le règlement numéro 11-2022 sur l'entretien des installations septiques par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la Ville de Saint-Basile.**

Toute personne, intéressée par ledit règlement, peut en prendre connaissance durant les heures régulières d'affaires soit de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, à l'hôtel de Ville situé au 20, rue Saint-Georges, Saint-Basile.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi

DONNÉ à Saint-Basile ce 12^e jour de juillet deux-mille-vingt-et-deux.

Stéphanie Readman
Assistante-greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 337)

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, une à la porte de l'hôtel de Ville le 12 juillet 2022 et une deuxième sur le site internet de la Ville de Saint-Basile.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 12^e jour de juillet 2022.

Stéphanie Readman
Assistante-greffière